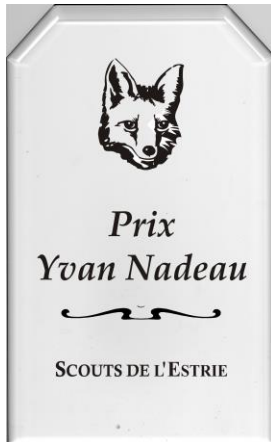




DISTRICT  
ÉRABLE



### ***Prix Yvan Nadeau***



Le *prix Yvan Nadeau* reconnaît l'apport exceptionnel d'un gestionnaire ou bienfaiteur au développement matériel et financier du district ou à la renommée du mouvement auprès de la population. Le récipiendaire de ce prix pourra avoir été administrateur ou non, mais toujours il aura mis de l'avant la cause des jeunes et aura permis de faire apprécier davantage l'apport du scoutisme dans notre société. Enfin, il devra avoir accordé un soutien indéfectible aux gestionnaires et animateurs en place.

Monsieur Yvan Nadeau a été membre du conseil d'administration du district de l'Estrie durant de nombreuses années et il est un des membres de la Fondation des scouts de l'Estrie depuis 1996. Il a contribué de façon notable à la réalisation de plusieurs grands projets de notre district : achat du 75 rue Chartier, rénovation de cette bâtisse, libération des clauses restrictives de la propriété de la Pointe Gervais et de la vente de ce terrain, soutien à Mme Louise Gosselin pour la création de l'œuvre d'art rappelant le scoutisme dans le parc Jacques-Cartier et surtout par la vente d'un nombre impressionnant de billets ou de commandites pour le profit de la Fondation des scouts de l'Estrie qui a versé plus de 275,000\$ aux scouts de l'Estrie depuis le tout début de la Fondation.

### **CRITÈRES D'ATTRIBUTION**

Le *prix Yvan Nadeau* est remis à une personne qui rencontre les objectifs suivants

- Démontrer les mêmes qualités que Monsieur Yvan Nadeau, soient celles d'ambassadeur, de développeur et de visionnaire ;
- Assurer, par la qualité de son engagement au sein de l'Association, le développement du scoutisme régional ;

- Faire preuve de leadership et de dévouement dans les dossiers qu'il pilote pour l'Association ;
- Favoriser l'amélioration de l'image du scoutisme auprès de la population.

## **ATTRIBUTION**

C'est le conseil d'administration des Scouts du district de l'Érable, sur recommandation du comité reconnaissance, sur proposition et résolution majoritaire des membres du conseil, qui décide de l'attribution de ce prix d'excellence. Cependant, tout membre du district peut faire une proposition au comité reconnaissance au nom d'une personne de son entourage avant le 15 novembre de chaque année et c'est le comité qui décidera d'en faire ou non la recommandation au conseil d'administration.

## **CRITÈRES DE SÉLECTION**

- Avoir une grande qualité de communicateur ;
- Avoir une influence positive sur son milieu, être chef de file, être détenteur d'une grande crédibilité ;
- Faire preuve de dévouement ;
- Avoir piloté des projets innovateurs et déterminants ;
- Laisser un héritage solide ;
- Avoir démontré une grande confiance dans le mouvement.

## **REMISE DU PRIX**

Le *prix Yvan Nadeau* est remis lors de la soirée reconnaissance *Honoris Scouta*.